

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / greffière-trésorière de la susdite municipalité, QU' :

Une séance extraordinaire sera tenue à la salle Adélar-Godbout, le 5 janvier 2026 à 19h30 , et portera exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme des dépenses en immobilisations.

DONNÉ à Saint-Éloi ce dix-huitième jour de décembre 2025.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (directrice générale / greffière-trésorière) certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Site internet, Bureau municipal).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois de décembre 2025.

Annie Roussel, Directrice générale
Directrice-générale /Greffière-trésorière